

Italie – Beautés des lacs italiens

Hébergement hôtel 3***

Du 24 au 27 mars 2025 – 4 jours / 3 nuits

A partir de 520 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Un seul lieu de séjour

Découverte du Palais des Borromées

Visite de la Villa Carlotta

JOUR 1 : MARSEILLE / LAC MAJEUR

Rendez-vous des participants et départ en direction de Nice et l'Italie. Arrêt de détente en cours de route. Passage de la frontière et poursuite du voyage le long de la riviera des fleurs. Déjeuner libre. Après le repas toujours par l'autoroute, nous arrivons sur les bords du lac Majeur. Installation à l'hôtel pour le séjour. Dîner et logement.

JOUR 2 : LES ÎLES BORROMEES / LAC D'ORTA

Petit-déjeuner et départ pour une **excursion en bateau aux célèbres îles Borromées**. Arrêt à l'île des Pêcheurs puis arrêt à **Isola Bella** sur laquelle se trouve le **merveilleux Palais Borromées**, pure création de l'homme. Visite guidée de l'intérieur du palais avec la salle des médailles, la galerie des tapisseries, la cinquième grotte... Poursuite de la visite libre des somptueux jardins dits « à l'italienne ». De la terrasse supérieure, à 37 mètres au-dessus du niveau du lac, on jouit d'un panorama extraordinaire sur le golfe Borromées. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi libre ou excursion facultative au lac d'Orta l'un des plus petits lacs du nord mais aussi l'un des plus jolis (organisée, réservée et payable sur place auprès de notre correspondant). Dans ce cas, arrêt à la petite ville d'Orta, puis traversée en bateau jusqu'à l'île San Giulio. Moment de détente. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et logement.

JOUR 3 : LAC DE CÔME / LAC MAJEUR

Petit-déjeuner, puis excursion de la **journée au lac de Côme**, lac qui offre la plus grande variété de paysages de tous les lacs italiens. **Visite de la villa Carlotta** avec sa collection de statues, mais ceux sont les merveilleux jardins en terrasse qui constituent son attrait principal. Puis traversée en ferry de Cadenabbia à Bellagio. A l'arrivée, **déjeuner à Bellagio**. En début d'après-midi, temps libre en présence de votre accompagnatrice dans cette merveilleuse ville surnommée la « Perle du Lac » située sur les rives du lac de Côme et considéré comme un des plus beaux villages italiens. Reprise du ferry jusqu'à Cadenabbia. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et logement.

JOUR 4 : LAC MAJEUR / ARONA / MARSEILLE

Après le petit-déjeuner, départ en direction d'Arona pour voir la fameuse statue du colosse de Saint Charles Borromée qui fût dessinée en 1584 et terminée seulement en 1697. Le colosse, de 23 mètres de haut, s'élève sur un piédestal de granit. Nous reprenons l'autoroute de Milan, Alessandria, Gênes. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, retour vers Nice, Marseille où l'arrivée est prévue en fin d'après-midi.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 3***
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les visites mentionnées au programme
La promenade en bateau privé le jour 2
L'entrée au Palais Borromées
L'entrée à la Villa Carlotta
La visite guidée du Palais Borromées
La présence d'un accompagnateur en journée le jour 3
La traversée en ferry de Cadenabbia à Bellagio et retour
Les écouteurs individuels lors des visites
La taxe de séjour
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation
L'assurance « protection sanitaire »

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 115 € (nombre limité, nous consulter)
Les déjeuners de route
Les dépenses personnelles et les pourboires

FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité

En partenariat avec

Voyages
SABARDU

es13
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AUTOCAR

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv/fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).